MUNICIPALIT'É
DE CRASSIER

Municipalité de Crassier

Préavis no 19/2007

Demande de crédit complémentaire

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Madame la présidente
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux

INTRODUCTION

Lors de la séance du Conseil général du 22 mars 2007, la Municipalité avait demandé un crédit complémentaire d'un montant de CHF 470 000.00 afin de boucler définitivement la construction de l'école ainsi que des 9 appartements sis sur le terrain de l'ancienne scierie.

Le conseil communal, après une discussion nourrie, a accordé à la Municipalité un crédit complémentaire d'un montant de CHF 370'000.00 et a refusé la plus value facturée par le promoteur d'un montant de CHF l06 000.00, comprenant d'une par la plue value sur les aciers pour CHF 100 555.00 et d'autre part la création de la maquette d'un montant de CHF 5 380.00.

Vous avez également mandaté votre syndic d'entreprendre les démarches nécessaires dans le but d'obtenir une éventuelle baisse sur le montant demandé.

PREAMBULE

Acte de vente

L'acte de vente et constitution de droit d'emption signé et daté du 11 mars 2004, stipulait, en ce qui concerne le prix de vente, que celui-ci « correspond au prix de revient estimatif net des travaux de construction selon le descriptif actuel ». Il est encore précisé que « le prix de vente définitif sera fixé en tenant compte de tous les facteurs de plus-value et de moins-value qui résulteront, d'une part des modifications apportées par l'acheteur au descriptif des travaux et, d'autre part, du coût effectif des travaux »

Adjudications

D'un commun accord les entreprises adjudicatrices pour les constructions de la route de l'Ancienne Scierie et de la rue de la Tour se sont vues offrir la possibilité de construire l'école et les appartements attenants, pour autant que le niveau des prix et des conditions soient identiques (prix fin 2002)

Pour les entreprises qui ont refusé cette façon de faire, il a été procédé à la mise en soumission de leurs travaux.

PRIX DES ACIERS

Variation sur le prix des aciers

L'évolution des prix de l'acier a été relativement stable jusqu'en février 2004. C'est à partir de cette date que les prix on flambés comme vous pouvez le constater sur l'extrait de la Tribune de Genève du 3 mai 2004. (Annexe 1)

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Soumission

L'entreprise MAULINI SA a retourné sa soumission le 21 avril 2004,
Au chapitre des armatures l'entreprise a tenu compte d'un ajustement sur le niveau des prix offert a fin 2002. Cette adaptation se chiffrait à CHF 80 638.00 brut, hors taxes, pour les 155 tonnes d'acier, les paniers supports et les chevalets prévus en soumission.

Adjudication

La proposition d'adjudication présentée par les architectes à la Commune de Crassier, le 29 avril 2004, mentionnait alors un montant extraordinaire de CHF 73'200.00 net hors taxes, correspondant à la hausse sur les aciers à ce moment là. La commune de Crassier a confirmé l'adjudication, y compris cette hausse sur les aciers (annexe 2).

Avant la séance du conseil général du 10 juin 2004 et, dans le but d'informer les conseillers, la Commune de Crassier a demandé aux architectes de chiffrer à nouveau l'évolution du prix de l'acier, document que les architectes ont transmis le 9 juin 2004.

L'extrait du procès verbal du conseil général du 10 juin 2004 stipule sous la rubrique "Communications du bureau et de la Municipalité" ce qui suit :

"Une nouvelle moins bonne, lue dans la presse, annonce que le prix du fer et de l'acier a subi un bond terrible, bien plus que le mazout, sur pression notamment, du marché asiatique ; cette augmentation ne cesse de monter depuis 9 mois, ce qui est regrettable étant donné que Crassier est en pleine période de construction. La Municipalité a demandé aux architectes de chiffrer le montant qui sera répercuté par cette augmentation de l'acier. Pour les constructions de l'ancienne scierie, Frs. 105'000.--. Le projet ne sera pas modifié, la Municipalité espère récupérer cette somme sur d'autres baisses, notamment la simultanéité du chantier " (annexe 3).

Facturation

La facture de l'entreprise MAULILNI SA, compte tenu des aciers livrés pour la construction du projet de base et de la surélévation, fait ressortir une hausse de CHF 91'210.00 brut, hors taxes.

Le contrôle, par l'ingénieur civil de la facture remise par l'entreprise MAULINI SA, atteste des quantités et des prix. Ceux-ci correspondent en tous points aux prix unitaires de la soumission et du contrat, ainsi qu'au tonnage de fers nécessaires pour la totalité des bétons mis en oeuvre.

Le montant planifié dans le document du 9 juin 2004, qui prévoyait un surcoût lié aux aciers d'un total de CHF 100'555.00 TTC, contenait également les honoraires de l'architecte et de l'ingénieur.

REMARQUES - 3 -

Suite à la visite du syndic auprès des architectes le 24 avril 2007 et après de longues discussions il a obtenu un rabais de CHF 10 000.00 de l'entreprise Maulini SA ainsi que CHF 10'000.00 du bureau d'ingénieurs, ce qui allège la facture restante à payer de CHF 20'000.00 c.à.d. CHF 80 555.00 plus value sur aciers et 5 380.00 pour la création de la maquette, soit un total de CHF 85 935.00. (Annexe no. 4)

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch

Pour terminer, le syndic a également obtenu des architectes le remboursement du 50% du prix de la maquette, montant de CHF 2 690.00 qui nous sera remboursé sur présentation d'une facture.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Crassier

vu	le préavis No 19/2007 de la Municipalité - demande de crédit complémentaire
ouï	le rapport de la commission de gestion
attendu	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
Décide	**d'accorder un crédit complémentaire de CHF 85 935.00 pour la construction de 6 classes et de 9 appartements sis sur le terrain de l'ancienne scierie, en complément du crédit de CHF 370 000.00 déjà accordé lors de la séance du conseil communal du 22 mars 2007.**
	d'accepter de financer ce crédit par la bourse communale

Au nom de la Municipalité

Le Syndic: J.-P. Heller

La Secrétaire: B. Isabettini

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 22 mai 2007 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Crassier.

Rue de la Tour 3 - 1263 Crassier
Tél. 022.367.18.75 - Fax 022.367.23.25
http://www.crassier.ch - E-mail: commune@crassier.ch